

Lignes « Affaires urgentes » mises à disposition par Enedis pour les Fournisseurs d'Électricité titulaires d'un contrat GRD-F

Identification : **Enedis-NOI-CF_13E**

Version : **10**

Nb. de pages : **3**

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
2	01/07/2006	Mise à jour des informations	V1
3	25/10/2007	Mise à jour des informations	V2
4	20/12/2007	Mise à jour des informations	V3
5	10/03/2008	Mise à l'identification visuelle ERDF	NOI-CF_06E - V4
6	01/08/2008	Mise à jour des informations	ERDF-NOI-PC_13E - V5
7	22/06/2009	Mise à jour des informations	V6
8	01/12/2011	Mise à jour des informations	V7
9	01/10/2015	Mise à jour des informations	V8
10	01/03/2017	Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis	ERDF-NOI-CF_13E - V9

Résumé / Avertissement

Ce document présente la liste des lignes « Affaires Urgentes ». Ces lignes téléphoniques sont réservées exclusivement aux fournisseurs d'électricité titulaires d'un contrat GRD-F.

SOMMAIRE

1. SIEGE SOCIAL	3
2. LIGNES AFFAIRES URGENTES C5	3
3. LIGNES AFFAIRES URGENTES C2 C4.....	3

1. SIEGE SOCIAL

Nom et adresse de l'entité	Relations avec les fournisseurs d'électricité
Enedis Tour Enedis 34 Place des Corolles 92079 Paris La Défense Cedex Site internet : www.enedis.fr	Assistance informatique SGE : 0 820 20 47 33 du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h à 19h Suivi du contrat GRD-F : enedis-contrat-fournisseur-elec@enedis.fr

2. LIGNES AFFAIRES URGENTES C5

La LIGNE AFFAIRES URGENTES C5 est le : 0 810 202 202

3. LIGNES AFFAIRES URGENTES C2 C4

La LIGNE AFFAIRES URGENTES C2 C4 est le : 0810 909 909